

Délibération n° 2026-154

Délibération portant sur la désignation d'un représentant à la SEM TEPOS

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 39

Nbre de procurations : 7

Date de convocation et d'affichage : 01/07/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrien

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, salle René Labat, de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Madame BENQUET Nathalie, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur CHANCY Thibaut, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame LABARTHE Béatrice, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PÉRIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrien, Madame MOLEIRO Delphine, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur PLAS Stephan, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline.

Procurations : Madame GODFROY Stéphanie donne procuration à Madame AUBERT Roseline, Madame PINCÉ Laure donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénéaïc donne procuration à Madame NADAU Marie-Françoise, Madame GALVEZ Johanna donne procuration à Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Monsieur LAINÉ Fabien donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie donne procuration à Madame FANARI Jacqueline.

Excusés et Absents : Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Madame CHERON Lénéaïc, Madame GALVEZ Johanna, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Monsieur LAINÉ Fabien, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre :

Blanc :

Abstention :

Rapporteur : Madame Patricia CASSAGNE

La communauté de communes des Grands Lacs s'est portée action de la SEM TEPOS de la Haute Landes en 2025 après en avoir délibéré en conseil communautaire. La société anonyme d'économie mixte Locale « SEM TEPOS DE LA HAUTE LANDE » structurée en 2015 à l'initiative de la communauté de communes de la Haute Landes (CCHL) et ayant pour objet le développement d'actions de transition énergétique. Aujourd'hui la SEM TEPOS porte un projet de plateforme de biomasse, en cours de développement depuis 2016 et qui devrait voir le jour au cours de l'année.

La communauté de communes des Grands Lacs doit désigner 1 représentant pour siéger à l'assemblée générale de la SEM TEPOS de la Haute Landes.

La présidente propose à l'assemblée de désigner le vice-président en charge de la transition écologique, Monsieur Vincent CASTAGNÈDE, pour suivre les dossiers techniques et financiers pour lesquels la SEM TEPOS s'est engagée.

- Vu la délibération n°2021-095 du 12/10/2021 prise par la communauté de communes des Grands Lacs en faveur d'une participation au capital de la SEM TEPOS de la Haute Lande.
- Vu la délibération n°2025-116 du 07/10/2025 prise par la communauté de communes des Grands Lacs renouvellement sa participation au capital de la SEM TEPOS de la Haute Lande à hauteur de 100 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De nommer Monsieur Vincent CASTAGNÈDE représentant de la communauté de communes des Grands Lacs au sein de l'assemblée générale de la SEM TEPOS de la Haute Lande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 juillet 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 16/07/26